FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-479 DU 04 AOUT 2005

Portant nomination des Directeurs Centraux et Techniques du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2005-116 du 17 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi ;

Sur proposition du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 juillet 2005 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Sont nommées Directeurs des services centraux et techniques ci-après du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur de la Programmation et de la Prospective : Monsieur Maurille EZIN
- Directrice du Commerce Extérieur : Madame Ernestine Flore Sessito ATTANASSO
- Directeur Adjoint du Centre Béninois du Commerce Extérieur : Monsieur Dominique Aurus ALLIDJINOU

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 04 août 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi,

Massiyatou LATOUNDJI LAURIANO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MICPE 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 03 JO 1.